

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

DEPARTMENT OF PROSPECTIVE  
AND STRATEGIC PLANNING

00000981

27 MAY

2019

Avis à Manifestation d'Intérêt N° MINEPAT/SG/DGPAT/DPPS du  
pour le recrutement d'un Cabinet en vue de l'actualisation du Guide Méthodologique  
de Planification et l'élaboration d'un document de management stratégique

### Objet

Le Cameroun a élaboré en 2009 une vision de développement dont l'ambition est de devenir « **un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** ». La première phase de mise en œuvre de cette vision est opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui arrive à son terme le 31 décembre 2019. Actuellement, les travaux d'opérationnalisation de la seconde phase de cette vision sont en cours. Ces travaux concernent l'élaboration de la stratégie nationale de développement et l'actualisation de toutes les stratégies sectorielles. En outre, des réflexions sont en cours pour l'élaboration d'une loi cadre pour encadrer le processus de planification au Cameroun.

Actuellement, l'exercice de la planification est encadré principalement par un guide de planification stratégique élaboré par le MINEPAT en 2011. Toutefois, des faiblesses ont été constatées au cours de la dernière décennie dans la production des documents de planification, avec notamment la longueur du processus d'élaboration des stratégies et l'absence de véritables choix stratégiques conduisant à des coûts de stratégie irréalistes.

Dans la dynamique de la quête permanente de la performance et de l'efficacité de l'action publique le Cameroun a promulgué plusieurs textes notamment la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État. Au regard des insuffisances constatées dans la mise en œuvre de cette loi, le Président de la République a promulgué en 2018 deux nouvelles lois à savoir la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques et la loi N°2018/ 011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

Ainsi, en raison des défis nés des évolutions majeures enregistrées dans l'environnement stratégique et institutionnel du Cameroun, et en particulier l'impérieuse nécessité pour toutes les administrations de s'inscrire dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie post DSCE, d'aligner les stratégies aux directives de la loi portant régime financier de l'État et des autres entités publiques, de rechercher la performance par la gestion axée sur les résultats, et enfin d'intégrer la décentralisation et l'approche genre dans les politiques de développement, une place importante sera désormais accordée non seulement au renforcement des capacités des cadres et responsables des administrations publiques, mais aussi à la révision et l'élaboration des outils méthodologiques.

C'est dans cette perspective que le MINEPAT lance un Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Cabinet en vue de l'actualisation du Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun élaboré en 2011 et l'élaboration d'un document de management stratégique.

## **2. Prestations des consultants**

Les prestations des consultants consistent à accompagner le Gouvernement du Cameroun, en particulier le MINEPAT, dans l'actualisation du Guide Méthodologique de Planification Stratégique de 2011 et l'élaboration d'un document de management stratégique.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- de proposer un cadre global de planification au Cameroun ;
- d'harmoniser les concepts de la planification avec ceux des autres maillons de la chaîne PPBS ;
- de fixer les principes directeurs de l'élaboration d'une stratégie (flexibilité, sélectivité, participation des parties prenantes, réalisme des actions arrêtées) ;
- de fixer les principes directeurs de la formulation des programmes ;
- de définir le cadrage général des instruments de planification suivant l'horizon temporel et leur importance ;
- de décrire et de documenter les différentes étapes du processus de planification au Cameroun ;
- de proposer un processus de validation des documents de planification robuste et précis ;
- de fixer les canons méthodologiques, orientés vers la performance et les résultats, pour tout document de stratégie ;
- de proposer un calendrier d'élaboration des différents documents de planification.

## **3. Résultats attendus**

Deux principaux résultats sont attendus au terme de cette prestation. Il s'agit :

- d'un guide de planification stratégique ;
- d'un document de management stratégique.

## **4. Profil des consultants**

Peut faire acte de candidature tout Bureau d'Etudes de droit camerounais justifiant de compétences avérées en matière de planification stratégique. L'équipe sera constituée de trois experts dont un Chef de mission, un consultant sénior et un consultant junior.

Les experts doivent avoir les profils ci-après :

- Avoir une bonne connaissance des documents cadre de référence que sont la Vision de développement à long terme (Cameroun Vision 2035), le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques et la loi N°2018/ 011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Avoir une parfaite maîtrise du guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun (édition 2011);
- Jouir d'une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction des rapports ;
- Avoir une expérience approfondie et adéquate des orientations du Gouvernement dans le domaine de planification ;
- Avoir des capacités de travailler en équipe ;

- Avoir une bonne connaissance des pratiques de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi (PPBS) ;
- Etre bilingue (anglais et français).

En outre, chaque expert devra également satisfaire aux exigences spécifiques suivantes :

#### **Chef de Mission**

- Etre titulaire d'un niveau universitaire de niveau BAC+5 au minimum en sciences économiques, en démographie, en statistique ou dans des domaines connexes ;
- Avoir une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le domaine de la planification stratégique ;
- Avoir déjà participé avec une position de leader à l'élaboration satisfaisante d'au moins deux (02) guides méthodologique ;

#### **Un consultant sénior**

- Etre titulaire d'un niveau universitaire de niveau BAC+5 au minimum en sciences économiques, en démographie, en statistique ou dans des domaines connexes ;
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la planification ;
- Avoir déjà participé à l'élaboration satisfaisante d'au moins trois outils/documents de planification (guide, stratégies, etc.).

#### **Un consultant junior**

- Etre titulaire d'un niveau universitaire de niveau BAC+4 au minimum en sciences économiques, en démographie, en statistique ou dans des domaines connexes ;
- Avoir au moins une expérience d'au moins trois ans dans le domaine de la planification ;
- Avoir déjà participé à l'élaboration satisfaisante d'au moins deux outils/documents de planification (guide, stratégies, etc.).

### **5. Durée des prestations**

La durée des prestations est de trois (03) mois.

### **6. Critères de qualification**

- Conformité du dossier administratif ;
- Composition de l'équipe ;
- Qualification professionnelle des membres de l'équipe ;
- Références de l'équipe.

### **7. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprendra :

#### *a) Le dossier administratif*

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de manifestation d'intérêt timbrée ;
- un dossier fiscal comprenant : une copie certifiée conforme de la carte du contribuable, une attestation de non redevance, une attestation de domiciliation bancaire, un plan de localisation ;
- une attestation de soumission de la CNPS ;
- un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager le Cabinet ou la société ;

- une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés publics ;

*b) Le dossier technique*

Ce dossier comprend les documents suivants :

- une lettre de candidature ;
- une fiche de présentation du Cabinet indiquant : son domaine d'expertise (brochures, plaquettes) et ses ressources, etc.;
- l'expérience générale du Cabinet ;
- les références récentes (trois dernières années) et pertinentes des missions similaires ou équivalentes avec mention obligatoire des données suivantes : libellée des missions, pays, prix, période d'exécution, institutions, état de réalisation) ;
- un état des personnels clé et d'appui disponible assorti des qualifications nécessaires à la réalisation de la mission.

Ce dossier devra être placé dans un pli fermé et scellé, portant la mention suivante :

« Avis à Manifestation d'Intérêt N° **00000981**/MINEPAT/SG/DGPAT/DPPS du **27 MAI 2019** pour le recrutement d'un Cabinet en vue de l'actualisation du Guide Méthodologique de Planification Stratégique (A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement) »

**8. Dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais devront être déposés sous pli fermé en **06 (six) exemplaires** dont un (01) original et cinq (05) copies au secrétariat (Porte 225, Immeuble Rose MINEPAT, tél : 222231550) du Chef de Division de la Prospective et de la Planification Stratégique (DPPS/MINEPAT) au plus tard le **21 JUIN 2019**.....

**Nota Bene** : Bien vouloir signaler toute éventuelle difficulté à l'adresse mail suivante : [ernnanqa@yahoo.fr](mailto:ernnanqa@yahoo.fr)

**9. Critères d'évaluation des candidatures**

Les offres seront évaluées conformément aux critères ci-après :

*a) Critères éliminatoires*

- Absence d'une pièce conforme du dossier administratif ;
- Déclarations inexactes ou fourniture de pièces non authentiques ;
- Note technique attribuée par la Sous-Commission d'analyse inférieure à 70 points sur 100.

*b) Critère d'évaluation technique*

N°	Critères d'évaluation	pts
1	Présentation de l'offre	10
2	Composition de l'équipe	10
3	Expériences générales du Cabinet	20
4	Références du cabinet	20
5	Qualifications et expériences des experts	40
<b>Total</b>		<b>100</b>

## 10. Informations complémentaires

Les éventuelles requêtes d'informations complémentaires doivent être adressées à l'adresse mail mentionnée au point 7.

**Ampliations :** Yaoundé, le \_\_\_\_\_

- MINMAP (Pour Informations)
- ARMP (Pour Informations)
- CHRONO/ARCHIVES

Pour **Le Ministre de l'Economie, de la Planification  
et de l'Aménagement du Territoire** P. O

**Le Ministre Délégué**



**Paul TASONG**